

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc TELLIER**, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental, en suite de la convocation en date du vingt-deux février deux mil dix-neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

ETAIENT PRESENT(E)S

M. TELLIER Jean-Marc, **Maire**

Mmes et MM. LETOQUART Jean, CAPRON née PARENT Renée, CHERET Pierre, SCHIAVON née VAHE Rose-May, SAYON Guillaume, PATYK François, BOUZIANE Zineb, GEST Alex, **Adjoints au Maire.**

HAMEAU née CABUIL Geneviève, BLEITRACH Patrik, BELVERGE Jean-Marc, HOURIEZ Alain, TISON née CARON Danielle, TARGOWSKI née WLODARSKI Danielle, LAURENT Marc, LACROIX née LHERBIER Renée, BARANOWSKI née KUPCZAK Christine, POLY née APOURCEAU Cathy, BASTELICA née FONTAINE Françoise, VERNACK née WILLERVAL Christelle, DOUIHI Mohamed, GOSSELIN David, IDYOUSSEF Abdeljalil, KOUJANE Brahim, CIOFFI Perrine, **Conseillers Municipaux.**

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

- Madame VANDEVOORDE née PAQUE Martine, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Madame LACROIX née LHERBIER Renée,
- Madame DALMASSO née CHUFFART Dominique, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur PATYK François,
- Monsieur FOUCHE Bruno, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Jean-Marc,
- Madame LAUDE née LHOTTE Dominique, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame VERNACK née WILLERVAL Christelle,
- Madame RUISSEAUX née ZUSZEK Elise, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur GOSSELIN David,

ABSENTS

- Monsieur KROUCHI Ouassini, Conseiller Municipal,
- Monsieur ROGEZ Pierre, Conseiller Municipal.



Après l'appel des présents, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame **Danielle TISON** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur **Jean-Marc TELLIER**, Maire, préside la séance du Conseil Municipal et l'ouvre sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



I ▪ PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2018

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018 a été adopté à **L'UNANIMITE**.

II ▪ DECISIONS DU MAIRE

- le Conseil Municipal a pris acte des huit décisions adoptées par le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci concernent :

01 ▪ la location d'une balayeuse à la société LEMONNIER d'ISIGNY-LE-BUAT, pour une durée de 7 mois avec une utilisation mensuelle de 85 heures. Le montant de la location mensuelle s'élève à 4 080,00 € TTC incluant la formation du personnel et l'entretien du matériel loué. Les frais de mise à disposition s'élèvent à 890,00 € TTC.

02 ▪ la location par la Commune de l'immeuble 43 rue Paul Eluard propriété de la SCI2 DOC, pour permettre l'installation d'un cabinet médical. Le loyer mensuel s'élève à 1500,00 €.

03 ▪ Le lot 1 « Menuiseries extérieures alu » relatif aux travaux de grosses rénovations du Centre Culturel Fernand LEGER a été déclaré INFRUCTUEUX et une nouvelle consultation a été relancée pour l'attribution de celui-ci. Ce lot a été attribué à la société MODULA, sise à Aubigny en Artois pour un montant HT de 216 963,00 €.

04 ▪ Les prestations de services en assurances, scindées en trois lots séparés, ont été confiées à la SMACL sise à NIORT ainsi qu'il suit :

→ Le lot 1 « responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle des Agents et des Elus » pour un montant annuel de 8 260,97 € TTC comprenant :

- la Responsabilité Civile avec extensions de garantie pour un montant annuel de 5 471,01 € TTC,
- la garantie Protection Juridique et Fonctionnelle des agents et des élus pour un montant annuel de 975,56 € TTC,
- la garantie Protection Juridique de la Ville pour un montant annuel de 1 814,40 € TTC,

→ Le lot 2 « Flotte automobile et risques annexes » pour un montant annuel de 19 313,63 € TTC garantissant 66 véhicules.

→ Le lot 3 « dommages aux biens et risques annexes » pour un montant annuel (FORMULE 2) de 95 101,83 € TTC incluant :

- la prime pour le bris de machines d'un montant forfaitaire de 1 628,30 TTC,
- la prime pour expositions temporaires d'un montant forfaitaire de 396,96 € TTC

Ces marchés sont conclus pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019 avec possibilité de résiliation annuelle. En 2019, cela devrait représenter une économie de 70 000 € sur les primes acquittées.

05 ▪ L'organisation en centres de vacances d'un séjour neige à la montagne en région Rhône Alpes pour des enfants et des jeunes âgés de 6 à moins de 17 ans a été confiée à l'Association « VACANCES ET LOISIRS » Région Nord, sise 34 rue Marcel Dandre à AVION. Le séjour d'une durée de 7 jours sur place se déroulera du 8 au 16 février 2019 au Chalet « Les Louveteaux » à Bellevaux (74470) en Haute Savoie.

Les tarifs, transport et encadrement compris s'élèvent à 685,00 € TTC par enfant, soit sur la base de 50 enfants : 34 250,00 € et à 830,00 € TTC par jeune, soit sur la base de 10 jeunes : 8 300,00 €

06 ▪ Les travaux de réparations des voiries, des trottoirs et des parkings sur le territoire de la commune sont confiés à la société EIFFAGE ROUTE NORD EST sise à Mazingarbe, 14 rue Montaigne.

Cet accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum est conclu pour une période initiale allant de sa date de notification (le 7 février 2019) jusqu'au 31 janvier 2020. Ce marché pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans, chaque période de reconduction ayant une durée d'un an (du 1^{er} février au 31 janvier).

07 ▪ 08 ▪ l'institution d'une régie d'avances pour la distribution de bons d'achats au personnel communal. Cette distribution intervient dans le cadre de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité pour le risque « santé ». Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 45 000 €. Les bons d'achats attribués au personnel communal sont d'un montant soit de 18 €, 15 €, 12 €, 9 €, 8 €.

Par ailleurs, il a pris connaissance de la liste des concessions délivrées entre le 21 novembre 2018 et le 30 janvier 2019 au cimetière communal. Celles-ci sont au nombre de 10 et se répartissent en :

- 4 concessions traditionnelles
- 2 caves urnes
- 4 cases columbarium

Le produit de ces locations s'élève à 3 210,00 €

Entre le 17 novembre 2018 et 26 janvier 2019, 39 déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues et enregistrées.

III ▪ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

-Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fait obligation au Conseil Municipal de débattre de ses orientations budgétaires, chaque Conseiller a reçu un rapport complet sur les orientations du budget communal 2019 notamment en matière :

- *de choix budgétaires,
- *de taux d'imposition,
- *d'augmentation des tarifs,
- *de financement des investissements et de recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire a présenté à l'appui du rapport d'Orientations Budgétaires un Power Point reprenant les principales analyses devant servir de support au débat.

Il a été proposé d'acter pour 2019 les orientations suivantes :

- Pas de hausse des taux d'imposition,
- Baisse des tarifs pour les prestations envers les enfants avionnais,
- Priorité donnée à l'enfance, la petite enfance, la jeunesse et l'éducation,
- Maintien des aides matérielles et financières apportées aux associations,
- Poursuite de l'effort de rénovation des voiries et du cadre de vie,
- Création d'une enveloppe « budget participatif » en lien avec les actions développées en démocratie participative,
- Poursuite des investissements contribuant à la réduction des coûts de fonctionnement,
- Poursuite de la réhabilitation et de la rénovation des bâtiments communaux,
- Autofinancement des investissements sans souscription d'un emprunt.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité du travail mené depuis de nombreuses années. Le projet de budget en cours de préparation s'efforcera de les mettre en application avec une attention toujours soutenue au pouvoir d'achat des familles.

Comme tous les ans, lors du vote du budget, le Conseil Municipal devra arbitrer les priorités, les hiérarchiser et tenir compte des possibilités financières dans un contexte marqué par des incertitudes et de fortes attentes de la population.

Il a ensuite ouvert les débats.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat et des orientations budgétaires telles que contenues dans le rapport présenté par Monsieur le Maire.



-En application de l'arrêté du 21 juillet 2011 relatif au recensement des marchés publics, a été communiquée à l'Assemblée la liste des marchés passés durant l'année 2018, soldés ou en cours d'exécution.

IV ▪ AMENAGEMENT URBANISME FONCIER

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a donné un avis **FAVORABLE** sur la vente par la SA d'HLM Maisons et Cités SOGINORPA du logement locatif social vacant situé 11 rue de Combles à AVION.

V ▪ TRAVAUX

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville d'AVION relative à la mise en œuvre du projet BHNS sur le territoire communal. Cet avenant qui modifie les articles 7 et 15 de ladite convention, correspond à des travaux d'aménagement demandés par la Commune afin d'assurer une cohérence des interventions sur les chaussées concernées. Il s'élève à 537 488,56 € TTC et porte ainsi le montant de la participation totale communale à 929 113,37 € TTC.

VI ▪ PERSONNEL COMMUNAL

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé la création, à compter du 1^{er} mars 2019, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures/semaine), lequel sera occupé par une fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs au grade d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique A. Cet emploi permanent sera affecté à la Directrice du centre social.

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a fixé les modalités d'application du Compte Epargne Temps.

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le RIFSEEP aux cadres d'emploi des bibliothécaires territoriaux et des assistants socio-éducatifs.

VII ▪ ENSEIGNEMENT

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2019 d'adhésion à l'Oeuvre du Livre du Liévinois pour les 53 élèves avionnais qui fréquenteront les lycées Henri DARRAS de LIEVIN et Léo LAGRANGE (section générale) de BULLY LES MINES.

VIII ▪ ENFANCE

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la CAF, la convention « séjours enfants » relative aux centres de vacances pour l'année 2019. Il a précisé que la participation financière de la CAF sera basée sur 85 places à hauteur de 50% de la dépense nette municipale (coût du séjour plafonné à 850,00 € moins la participation des familles et de l'aide aux temps libres), et dans la limite maximum de 23 000 €.

IX ▪ SPORTS

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du DOJO et a approuvé le nouveau plan de financement du DOJO salle Gagarine, comme suit :

BUDGET DOJO / GAGARINE ACTUALISE APRES PASSATION DES MARCHES

	Montant HT	Pourcentages			
Gros œuvre étendu (lot 1)	620 260,50 €	67,40%	Participation de la commune	188237,6	20%
Electricité (lot 2)	37 935,31 €	4,12%	Dotation Politique de la Ville	640 000 €	70%
Chauffage ventilation plomberie (lot 3)	126 731,18 €	13,77%	Conseil Départemental	92 026 €	10%
Parquet bois et revêtement mural (lot4)	43 800,00 €	4,76%			
Maîtrise d'œuvre	84 661,90 €	9,20%			
Missions SPS	2 460,00 €	0,27%			
Mission Contrôle technique	4 415,00 €	0,48%			
TOTAUX HT	920 264 €	100%	TOTAUX HT	920 264 €	100%

X - CULTURE

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer toute convention ou avenant d'accès des bibliothèques de la Commune d'AVION aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

XI - FINANCES

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide des Services Préfectoraux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 des Communes de 2 000 à 20 000 habitants, pour la réalisation des travaux relatifs au remplacement de menuiseries au groupe scolaire ARAGON/TRIOLET (composé de deux écoles élémentaires) et à l'école maternelle Louise MICHEL (située au rez-de-chaussée de l'école TRIOLET). Il a précisé que le plan de financement prévu pour cette opération est le suivant :

-Montant HT pour le remplacement et la pose de nouvelles menuiseries aux écoles ARAGON/TRIOLET et L. MICHEL.....**308 314,88 €**
 - Montant de la subvention au taux de 25 %.....**77 078,72 €**
 - Fonds propres HT**231 236,16 €**

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé que les recettes issues des produits de location de salles soient encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque, carte bancaire. Il a fixé le montant de l'encaisse maximum global que le régisseur est autorisé à conserver à 7 500 € dont 2 500 € d'encaisse fiduciaire (billets et pièces de monnaie).

XII - MUNICIPALITE

Monsieur Jean LETOQUART a exposé le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune en ces termes :

Nous avons donc accueilli la Chambre Régionale des Comptes pour examen de la période 2013-2018.

Il y a eu un rapport provisoire le 12 septembre 2018 qui a amené l'ordonnateur à un certain nombre de réponses, et voici donc le rapport définitif datant du 17 décembre 2018.

Ce rapport répond aussi à une demande de l'État en insistant sur la restauration scolaire puisqu'un rapport national sortira sur cette question fin 2020. Nous devons et c'est nouveau, communiquer ici même dans un délai d'un an sur les actions qui auraient pu être entreprises suite aux recommandations énoncées.

C'est toujours un moment important que l'étude de ces documents car c'est finalement un audit qui nous permet un regard extérieur différent (j'ai dit différent et pas neutre).

Disons-le sans détours, nous sommes fiers de notre travail. La Cour des Comptes souligne une situation financière équilibrée, des produits de gestion qui augmentent plus vite que les charges.

La Chambre souligne également notre travail pour sortir des emprunts structurés, félicitant la transparence des débats sur cette question. Y sont également mentionnés la prudence d'investissement et l'intérêt de la mise en place de notre portail enfance/famille.

Aucune remarque n'est formulée par la Chambre en ce qui concerne la commande publique et les marchés publics. Ce qui est un point très satisfaisant.

Je vous propose de voir ensemble le tableau des recommandations pour apporter quelques éclairages sur ces points particuliers.

En ce qui concerne les agents mis à disposition de quatre associations, les règles comptables imposent que l'association rembourse dans son bilan comptable ce poste. Le travail sera engagé dès 2019 pour se mettre en conformité, les discussions avec les associations concernées se feront aussi sereinement que possible pour ne pas déstabiliser le tissu associatif.

Sur le temps de travail à 1607 heures, la Chambre souligne que le travail a débuté, que la non-conformité date de plusieurs décennies car il n'y avait pas de délibération démontrant l'antériorité pourtant avérée. Un travail avec les représentants syndicaux sera fait sur cette question, mais il n'est ni possible ni souhaitable de revenir brutalement sur des situations datant de nombreuses décennies. En réalité le conseil municipal avait délibéré en 2001 sur le temps de travail et le maintien du régime antérieur.

Sur la production des comptes-rendus financiers des associations, instruction a été donnée au service financier pour mettre ces comptes-rendus financiers dans la forme administrative requise. Car nous les avons évidemment mais sous une autre forme.

Sur l'inventaire, c'est un travail de titan que d'inventorier le mobilier, les biens acquis, etc. Aussi, ce travail est en cours mais prendra du temps. Nous prioriserons évidemment notre travail pour inventorier en premier les biens les plus coûteux.

Sur le programme pluriannuel d'investissement, il existe en fait : c'est notre programme électoral, souvenez-vous des interventions ici même en conseil municipal sur l'éclairage public, les voiries, ou les tableaux interactifs dans les écoles. Simplement, ce n'est pas formalisé dans un document unique. Et nous souhaitons aussi laisser la souplesse nécessaire à la démocratie participative.

Sur les ressources humaines, le travail pour raisonner en équivalent temps plein et non en agents physiquement présents, sera fait rapidement. La gestion prévisionnelle des effectifs sera faite à l'aide du logiciel Ad-hoc si besoin.

Sur la restauration scolaire : un groupe de travail est constitué et la commission y travaille, grâce à l'aide méthodologique de l'ADEME, nous mesurerons notre gaspillage alimentaire.

Il faut souligner d'ailleurs que le portail Enfance/Famille permet depuis le contrôle une gestion beaucoup plus précise des effectifs présents, limitant ainsi énormément la surproduction du cuisinier.

Les indicateurs, la formalisation de la prévention des risques seront intégrés au nouveau marché qui arrive dans les semaines qui viennent.

Enfin, l'évaluation est faite via la commission des repas et il est difficile d'accéder aux doléances concernant la nature même des repas, tant la législation sur l'équilibre alimentaire des enfants en restauration collective est contraignante.

Voilà, j'en ai fini de la présentation succincte de ce rapport, mais au risque d'insister, je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes conclut sur une situation financière équilibrée avec une capacité communale de désendettement largement inférieure au seuil critique, un endettement inférieur aux moyennes de la strate, permettant ainsi à la ville d'Avion de réaliser annuellement un volume d'investissement soutenable qui est compatible avec ses équilibres financiers sans aucun recours à l'emprunt.

Puis un débat s'est ouvert.

-A l'issue du débat, **à L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a pris acte de la lettre d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 décembre 2018 portant sur le contrôle de la gestion communale s'étendant de 2013 à aujourd'hui. Il a demandé à Monsieur le Maire, en lien avec les commissions municipales, d'engager une réflexion sur les modifications et corrections à apporter au fonctionnement des services et d'intégrer dans la gestion de la Commune les préconisations de performance faites par la Chambre Régionale des Comptes afin de pouvoir présenter le rapport prévu par l'article L243-9 du Code des Juridictions Financières.

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé de modifier les statuts de la CALL en insérant un nouvel alinéa rédigé comme suit : « au titre des interventions facultatives, la Communauté d'Agglomération a pour objet : la gestion des eaux pluviales telle que définie à l'article L 2226-1 du CGCT ». Il a approuvé le projet de statuts modifié.

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a émis un avis **FAVORABLE** sur le dossier d'autorisation environnementale et de permis de construire de la société GOODMAN pour l'implantation et l'exploitation d'un entrepôt logistique sur la Zone Industrielle des 14.

-Une motion pour le maintien du TGV à Lens présentée par Monsieur Pierre CHERET, a été adoptée en ces termes :

Malgré les 36 jours d'une grève des Cheminots suivie massivement, le pacte ferroviaire a été adopté au prix d'un passage en force du gouvernement.

La transformation de la SNCF en société anonyme, la préparation de l'ouverture à la concurrence du service voyageurs, le démantèlement du statut SNCF pour les personnels ont des conséquences directes pour l'avenir de nos territoires.

En 2019, 2000 emplois vont être supprimés à la SNCF. La remise en cause du réseau TGV fait la démonstration de l'avertissement des cheminots que les usagers et les territoires seront face à des choix éloignés du besoin de service public.

Les craintes sont fortes aujourd'hui d'une suppression des lignes TGV de Paris dont celle de la ligne Arras-Dunkerque avec en Décembre l'éventualité de la suppression du TGV à Lens. C'est un retour en arrière de 30 ans. L'aspect financier et la volonté de la SNCF de faire payer la région en substituant nos TGV par des TER, prime sur les besoins des usagers. Au-delà, c'est la négation de l'aménagement du territoire dans un bassin qui accueille le Louvre et qui s'appête à accueillir ses réserves nationales.

Nous sommes dans une agglomération où l'emploi a besoin au contraire d'être appuyé et renforcé dans ses actions au service de la population.

La suppression des TGV aura des conséquences inacceptables et négatives en termes de dynamisme. 43% des voyageurs utilisent le TGV pour se rendre à leur travail. L'obligation de se rendre à Arras ou Lille va considérablement allonger les temps de voyages

Enfin, supprimer le TGV pour Paris et les remplacer par des bus, est un non-sens en termes d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique alors qu'il s'agirait plutôt d'avoir une tarification adaptée comme elle est capable de la faire à d'autres occasions.

Pour les trains insuffisamment remplis, la SNCF pourrait par exemple ouvrir les TGV concernés aux usagers munis de billets TER, ce qui permettrait d'accroître l'offre pour les voyageurs de cette ligne.

**Les Elus du Conseil Municipal d'Avion réunis ce jour,
A L'UNANIMITE,
DEMANDENT** le maintien de l'ensemble des TGV sur la ligne Arras-Dunkerque dont celui s'arrêtant en gare de Lens.

La séance a été levée à 20h30

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental,
Jean-Marc TELLIER